

Les formulaires « Mon club » générés par courrier régulier, courriel ou télécopieur seront crédités à leur date de réception aux bureaux d'Optimist International, pourvu que les frais dudit nouveau membre sur le formulaire « Mon club » soient payés dans les 30 jours suivant la date initiale où le formulaire a été rempli. Le traitement de l'ajout du nouveau membre à la liste d'effectif ne commencera pas avant que les frais de traitement aient été reçus au bureau international. Justification – les frais de traitement pour les ajouts à la liste d'effectif pour de nouveaux membres doivent accompagner le formulaire. Le personnel d'Optimist International n'y consacrerait pas de temps avant que les frais ne soient reçus. Dans certains cas, aux fins de marques de reconnaissance, les membres seront ajoutés avant que le paiement pour les nouveaux membres ne soit parvenu au bureau.

(Déc. 2000; mars 2001; févr. 2013)